Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_49-DE

N° 2025.49

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR
COMMUNE de LE HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 novembre 2025 *Date d'affichage : 21 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

***Présents** : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL Adjoints - Hervé OLLIVIER Conseiller délégué – Jean-Philippe RAOULT - Marina GUILLOT FLOURIOT - Laurent NOËL Gaëtan HERVÉ - Stéphanie COURCOUX*

***Excusés :** Christophe LE MEUR donne pouvoir à Yves DUÉDAL - Isabelle LE BARS donne pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN*
***Absents :** Roselyne LEVRIER - Jérôme AUDOUIN - Gérard LECOMTE*

***Secrétaire** : Stéphanie COURCOUX*

Votants : 11		Pour : 11		Abstention : 0		Contre : 0	

LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU PONT - MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le logement communal situé 1 rue du Pont de 40m², a été rénové (peinture intérieure). Le logement est libre et peut être remis en location.

Le loyer était fixé à 222,85 euros en 2021 et n'a pas été revu depuis. Le Maire propose de fixer un nouveau montant de loyer à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le loyer du logement communal, situé 1 rue du pont, à 350 € mensuel (hors charges), à compter du 1er janvier 2026.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 2 décembre 2025
Le Maire,

Jean-Pierre LE BIHAN

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)